

En cas d'incendie, ayez les bons réflexes

➤ A chaque fois que l'alarme se déclenche, vous devez partir du principe qu'il y a le feu chez vous et évacuer immédiatement les lieux en empruntant les voies de sortie de votre plan d'évacuation.

Conseils sur la conduite à tenir

- Avant d'ouvrir les portes, posez votre main sur la surface de la porte, dans la partie haute. Si vous sentez la chaleur ou si de la fumée passe par les interstices n'ouvrez surtout pas la porte. En cas d'impossibilité d'évacuer, signalez-vous à la fenêtre et attendez les pompiers.
- Lorsque vous progressez, restez toujours baissé, l'air frais se trouve près du sol. Évitez de respirer les fumées. Protégez-vous la bouche et le nez, si cela s'avère nécessaire, au moyen d'un tissu si possible mouillé.



- A l'extérieur, rendez vous au point de ralliement spécifié sur votre plan d'évacuation et assurez vous que tout le monde a bien évacué.
- Appelez immédiatement les pompiers, en utilisant le téléphone de vos voisins, en composant le 112 ou le 18.



Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique
ZAC de Gesvrine - 12, rue Arago - BP 4309
44243 La Chapelle sur Erdre Cedex
Tél. 02 28 09 81 00
www.sdis44.fr

Design graphique Bleu Com' Cèdre - 02 41 56 08 73 - www.bleucomcebre.com - Crédit photo : Fotolia © psamtk / SDIS44 - Juin 2014



- Restez calme, gardez votre sang froid.
- Si le feu est chez vous : quittez votre domicile en fermant les portes.
- Si le feu est hors de chez vous : restez dans votre domicile. La porte doit être maintenue fermée, calfeutrée par des linges humides et mouillée.
- Appelez le 18 ou le 112 et attendez les secours.

Le feu ne dort jamais

PROTÉGEZ-VOUS : INSTALLEZ DES DAAF*

DAAF* :
Détecteur autonome avertisseur de fumée



La fumée tue !



- Les fumées sont mobiles et envahissantes. Elles propagent l'incendie.
- Les fumées sont chaudes et inflammables. Elles brûlent.
- Les fumées sont opaques. Elles empêchent de voir.
- Les fumées sont toxiques et asphyxiantes. Elles tuent.

Le feu va très vite !



1 minute

1 verre d'eau suffit



2 minutes

1 seau d'eau suffit



3 minutes

1 tonne d'eau nécessaire



Les DAAF sauvent des vies !

Qu'est ce qu'un DAAF ?

- C'est un boîtier équipé d'une cellule photoélectrique. Il est alimenté par une pile de 9 volt.

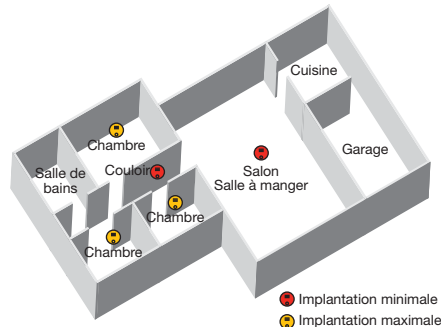
Comment choisir un détecteur ?

- La plupart des magasins de bricolage vendent ce type d'appareil. Il doit comporter les marquages suivants : CE, NF EN 14604, NF DAAF. Un appareil normalisé coûte environ 20 euros.

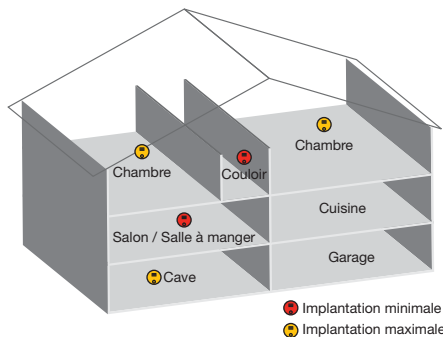
Où implanter un détecteur ?

- Afin de garantir leur bon fonctionnement, il ne faut pas installer les DAAF dans les garages, les salles de bain, les cuisines. La première zone à équiper est celle que vous emprunterez nécessairement pour sortir : le couloir, la cage d'escalier et l'entrée.
- Pour une protection minimale, un détecteur doit être installé dans le couloir le plus proche des chambres et un dans les pièces de vie. Si votre habitation comporte plusieurs étages, équipez au minimum chaque niveau de votre habitation et en priorité la cage d'escalier qui se comportera comme une cheminée, entraînant rapidement les fumées à l'étage.

➤ Exemple d'implantation pour une maison de plain-pied (pour les appartements, il convient d'appliquer cette disposition).



➤ Exemple d'implantation pour une maison à étage



70% des décès liés aux incendies ont lieu la nuit.

Les détecteurs de fumée sont là pour vous alerter et vous réveiller dès l'apparition des premières fumées, avant qu'il ne soit trop tard.



Comment l'entretenir ?

- Vérifiez tous les mois la présence du voyant rouge situé sous le détecteur et qui clignote périodiquement pour indiquer que l'appareil est bien sous tension.
- Appuyer sur le bouton test régulièrement pour contrôler le fonctionnement de l'alarme. Après quelques secondes, elle se déclenche puis s'interrompt.
- Changer la pile périodiquement : un signal lumineux ou sonore vous informe de la baisse de la charge de la pile, il vous suffit alors de la changer pour conserver une protection optimale.
- Dépoussiérer le détecteur en passant légèrement la brosse de l'aspirateur sur l'appareil.
- Ne pas utiliser de produit, de détergent ou de peinture.



Mise en place d'un plan d'évacuation

Une fois l'implantation de vos détecteurs correctement réalisée, il est important de savoir quoi faire si l'alarme se déclenche. Il est conseillé, en parallèle de l'installation, de mettre en place un plan d'évacuation précisant un point de ralliement à l'extérieur du logement.



Un équipement obligatoire d'ici 2015

Que dit cette loi ?

- **Le 8 mars 2015 au plus tard**, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé.

Qui doit installer et entretenir le détecteur de fumée ?

- **C'est au propriétaire** qu'incombe l'obligation d'installer au moins un détecteur normalisé, qu'il occupe ou non le logement.
- L'occupant veillera seul à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif, il en assurera également le renouvellement.